

BRIGADE DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

UN PARTENAIRE POUR UNE VILLE PLUS SÛRE ET BIENVEILLANTE

La Brigade des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) de Mantes-la-Jolie, rattachée à la Police Municipale, est au service de la sécurité et du bien-être de tous les habitants. Nos agents, présents au quotidien dans les rues de la ville, veillent à l'application des règles de stationnement, de circulation et à la sécurité des espaces publics, contribuant ainsi à un cadre de vie plus serein pour tous.

MISSIONS : VEILLER AU RESPECT DES RÈGLES POUR TOUS

Les agents de la brigade assurent plusieurs missions essentielles :

- > **Contrôle du Stationnement** : Ils veillent au respect des règles de stationnement, garantissant la fluidité de la circulation et la sécurité de tous.
- > **Sécurisation des Espaces Publics** : Nos agents contribuent à la sécurité des lieux publics, en particulier aux abords des écoles et lors de manifestations, afin d'assurer un environnement paisible pour les Mantais.
- > **Lutte contre les Incivilités** : Les ASVP sont aussi présents pour lutter contre les nuisances telles que les dépôts sauvages, les comportements nuisibles à la tranquillité publique, et veillent à la bonne application du règlement municipal.

SANCTIONS : UN CADRE DE VIE RESPECTÉ

Afin de garantir un cadre de vie respectueux, la brigade prend des mesures dissuasives contre les incivilités. Les contrevenants risquent des amendes, en particulier pour :

- > Stationnement gênant
- > Comportements perturbateurs dans les lieux publics
- > Nuisances affectant la tranquillité des habitants

Depuis le 1er janvier 2022, **les automobilistes dépassant le temps maximum autorisé sur une place de stationnement en zone rouge ou bleue doivent s'acquitter d'un forfait post-stationnement (FPS) de 35 €**. Ces mêmes règles s'appliquent également en cas de défaut de paiement du stationnement.

PRÉSENCE ET INTERVENTION RAPIDE

Afin de renforcer leur efficacité, la ville met à la disposition de la Brigade des ASVP des outils de surveillance modernes, notamment des caméras mobiles pour surveiller les zones sensibles et intervenir rapidement en cas de besoin. Cela permet une réactivité accrue face aux incidents et contribue à la sécurité générale de la ville.

À VOTRE ÉCOUTE : SIGNALEZ LES INCIDENTS

La Brigade des ASVP est proche des habitants et reste à leur disposition pour tout renseignement ou signalement. Si vous constatez une infraction ou une nuisance dans votre quartier, n'hésitez pas à nous alerter. Votre vigilance contribue à faire de Mantes-la-Jolie une ville plus calme et agréable à vivre.

CONTACT

Poste de Police Municipale

01 34 78 83 80 ou **06 64 17 39 86**

Ensemble, agissons pour la sécurité, la tranquillité et le respect de notre cadre de vie à Mantes-la-Jolie.